



# L'écho des retraités

Bulletin n°2  
Décembre 2020

Le bulletin des retraités du SNES et du SNUipp du Puy-de-Dôme

## L'AGENDA

Manifestation des retraités  
Jeudi 17 décembre

Grève éducation  
Mardi 26 janvier

## Contre la loi « sécurité globale »

# Actifs et retraités dans la rue



Le samedi 5 décembre, tout juste un an après le début de la mobilisation contre la réforme des retraites Macron-Delevoye-Philippe qui a duré jusqu'au premier « grand confinement national » décrété en mars, organisations syndicales, associations et citoyens ont arpenté le pavé clermontois contre la loi Macron-Darmanin « sécurité globale ».

La manifestation a réuni près de 2000 personnes à Clermont-Ferrand, une mobilisation toujours très forte localement. En réponse à l'intervention du Président de la République sur le média Brut, de nombreux jeunes étaient présents marquant ainsi leur opposition à la politique gouvernementale.



Maison du Peuple – 29 rue Gabriel Péri – 63000 CLERMONT-FERRAND

# Evolution et perspectives des retraites en France

Synthèse du rapport annuel du COR  
Novembre 2020

## Quelle est la part de la richesse nationale consacrée aux retraites ?

Les dépenses du système de retraite rapportées au PIB mesurent la part de la richesse nationale consacrée au versement des retraites. Cet indicateur est donc déterminant pour évaluer la soutenabilité financière du système de retraite dans la mesure où il exprime, de manière globale et synthétique, le niveau des prélèvements qu'il faut opérer sur la richesse produite par les actifs pour assurer l'équilibre.

La part des dépenses de retraite dans le PIB, de 13,6 % en 2019, augmente fortement en 2020 (15,2 %), se stabilise ensuite autour de 14 % pendant les années 2020, et diminue à l'horizon 2070 dans tous les scénarios : elle varierait ainsi de 11,6 % à 13,4 % à l'horizon de la projection. L'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB est donc maîtrisée sur la période de projection. La grande variabilité d'un scénario économique à l'autre traduit la forte dépendance du système de retraite à la croissance, qui s'explique par la revalorisation sur les prix des droits acquis et des pensions.

Le fait que les dépenses de retraite soient à législation constante amenées à décroître à terme en pourcentage du PIB, et donc maîtrisées, est un constat qui n'emporte aucune appréciation politique sur le niveau actuel ou futur de ces dépenses. Selon les préférences politiques, il est parfaitement légitime de défendre que ces niveaux sont trop ou pas assez élevés.

À court terme, les dépenses du système de retraite sont très peu affectées par la crise sanitaire. D'une part, le nombre de retraités n'est que faiblement impacté par la surmortalité des personnes âgées due à la Covid (une diminution d'un peu plus de 0,1%). D'autre part, les pensions indexées sur les prix sont très largement indépendantes du contexte économique. Ainsi, du fait de la baisse brutale de la richesse nationale, leur part dans le PIB progresserait fortement pour s'établir à 15,2 % en 2020 (effet dénominateur à travers la contraction du PIB).

## Pourquoi la part des dépenses de retraite baisserait-elle dans le PIB sur le long terme ?

La part des dépenses de retraite baisserait à long terme malgré le vieillissement de la population française ; le ratio entre le nombre de personnes de 20 à 59 ans et celui des personnes de 60 ans et plus passerait de 1,9 en 2019 à 1,3 en 2070. L'impact de ce vieillissement démographique sur le système de retraite serait freiné par l'augmentation de l'âge de départ à la retraite qui passerait de 62,2 ans en 2019 à un peu moins de 64 ans vers 2040 à législation inchangée, sous l'effet des réformes passées et du recul de l'âge d'entrée dans la vie active. Cette augmentation depuis 2010 s'est accompagnée d'une progression du taux d'emploi des seniors. Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités n'en diminuerait pas moins, passant de 1,7 en 2019 à 1,3 en 2070.

Pour autant, malgré cette évolution démographique défavorable, les dépenses de retraites en pourcentage du PIB diminueraient du fait de la baisse de la pension moyenne rapportée aux revenus d'activité : la pension continuerait de croître en euros constants, mais moins vite que les revenus. Ainsi, la pension brute relative au revenu brut varierait entre 32,2 % et 36,9 % en 2070, contre 50,8 % actuellement. La baisse de ce ratio serait d'autant plus élevée que la croissance serait forte.

Quelles conséquences sur le niveau de vie des retraités ?

En 2018, le niveau de vie moyen des retraités est légèrement supérieur (de l'ordre de 2,9 %) à celui de l'ensemble de la population. Il est relativement stable depuis 1996, alors qu'il avait fortement progressé depuis 1970.

Cette progression a permis de réduire le taux de pauvreté des retraités qui est sensiblement inférieur à celui de l'ensemble de la population depuis les années 1980 (8,7 % contre 14,8 % en 2018). Selon les scénarios, le niveau de vie moyen relatif des retraités devrait diminuer à long terme pour s'établir entre 88 % et 92 % en 2040 et entre 75 % et 83 % en 2070. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980.

La stabilité du niveau de vie moyen relatif des retraités sur la période récente peut cependant ne pas refléter le vécu individuel des retraités. Cette situation moyenne est affectée par un effet noria lié au renouvellement de la population des retraités : les nouvelles générations, dont les pensions sont en moyenne plus élevées, remplacent progressivement les générations les plus anciennes aux pensions plus faibles.

Au niveau individuel, pour les retraités présents/présents, les pensions ont connu au cours des 25 dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat différente selon la génération, d'autant plus importante que leur pension est élevée. Ainsi, étudié sur cas type, le pouvoir d'achat d'un retraité non-cadre du secteur privé a diminué entre environ 3 % et 4 % selon les générations, entre l'année de leur départ à la retraite et 2019 ; celui d'un retraité cadre né en 1932 a enregistré une baisse de près de 14 %. Ces érosions s'expliquent principalement par les mécanismes d'indexation des pensions et par la hausse des prélèvements sociaux sur les retraités (notamment celle de la CSG depuis sa création au début des années 1990).



FSU Puy-de-Dôme  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND  
06.74.03.08.71  
[fsu63@fsu.fr](mailto:fsu63@fsu.fr)



SNES-FSU Clermont  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04.73.36.01.67  
[s3cle@sned.edu](mailto:s3cle@sned.edu)



SNUipp-FSU  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04.73.31.43.72  
[snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

## Plus d'infos sur nos sites départementaux

### RETRAITES : LES FEMMES SONT LES PLUS PÉNALISÉES



Notre couverture  
Manifestation du 5 décembre 2020  
Photo La Montagne

Rédacteur en chef  
Roland LEBEAU  
Mise en page  
J. Michel BACCOUNNAUD

Bulletin numérique adressé en version  
papier aux adhérents ne disposant pas  
d'adresse électronique.



## Jeudi 17 décembre 2020 Appel de l'intersyndicale

En cette période difficile, les retraités ont de quoi être particulièrement mécontents. Alors que certains voudraient les faire passer pour des privilégiés, aucune de leurs légitimes revendications n'a été prise en compte. Pire encore le gouvernement s'attaque une fois de plus à leur pouvoir d'achat par :

- ⇒ Une revalorisation insuffisante des pensions.
- ⇒ Le projet d'augmenter la CSG de 10 %.
- ⇒ Le projet de diviser par 2 l'abattement impôt de 10 % sur les pensions.
- ⇒ Le futur projet de loi sur la perte d'autonomie qui est loin d'une prise en charge à 100 % par la branche maladie de Sécurité sociale.

L'intersyndicale des retraités du Puy-de-Dôme a des propositions à faire valoir, non seulement pour l'amélioration des conditions de vie des retraités mais plus largement pour l'ensemble de la population :

- ⇒ Garantir l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire en revenant aux fondamentaux de la sécurité sociale.
- ⇒ Intégrer la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécu.
- ⇒ Améliorer les recettes de la Sécurité sociale ; l'Etat doit compenser intégralement toutes les exonérations de cotisations sociales qu'il accorde.
- ⇒ Augmenter tout de suite les pensions et le pouvoir d'achat des retraités, afin d'éviter que la crise sociale ne s'aggrave encore, et contribuer ainsi à la relance de l'économie.
- ⇒ Développer les services publics (hôpitaux, EHPAD, services à la personne, transport, communications, logement...) sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins de tous, partout.

**POUR LEUR PRISE EN COMPTE, ELLE RENOUVELLE  
SA DEMANDE D'AUDIANCE AUPRÈS DU PRÉFET ET  
ELLE APPELLE TOUS LES RETRAITÉS À SE  
RASSEMBLER JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020  
À 14H30 DEVANT LA PRÉFECTURE, MUNIS DE  
PANCARTES PORTANT CES REVENDICATIONS**

## Crise sanitaire, solidarité nationale, PLFSS **Le réquisitoire des CPAM**

Les Présidents des CPAM d'Occitanie tiennent à rappeler que la **Sécurité Sociale** a fêté, le 8 octobre 2020, ses soixante-quinze années d'une « invention » sociale qui a profondément transformé le modèle social français en offrant à chaque citoyen la possibilité de se soigner et de partir à la retraite dignement et soulignent que si son histoire a été régulièrement mouvementée depuis sa fondation, la crise sanitaire du Covid-19 et ses chocs économiques et sociaux démontrent de nouveau, s'il en était encore besoin, l'utilité d'amortisseur social que joue cette noble institution. Ils s'estiment convaincus que la Sécurité Sociale est un bien commun, une propriété collective et qu'elle peut et doit aussi s'inscrire comme une des solutions aux transitions écologiques, sociales et démographiques à venir pour notre Nation. [...]

Les Présidents des CPAM d'Occitanie constatent que le **coût de la gestion de la crise** a été imputé à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale dont le déficit est comblé par les assurés sociaux. Ils déplorent que la perte d'activité des professionnels de santé et les arrêts dérogatoires pendant la période de la Covid 19 aient été exclusivement prélevés sur le budget de l'Assurance Maladie qui a été créée pour donner accès aux soins à l'ensemble de ses assurés qui cotisent en ce sens et non pour pallier des pertes sur charges fixes ou encore financer des gardes d'enfants.

A ce titre [...] ils estiment que le budget de la Sécurité sociale, qui doit rendre accessible à chacun « l'état de bien-être physique, mental et social » dont parle l'OMS dans sa constitution, n'a pas à être une annexe du budget de l'État et que la responsabilité de la prise en charge de l'ensemble des risques sociaux doit être collective.

Pour les Présidents des CPAM d'Occitanie, la **solidarité nationale** doit jouer tout son rôle pour des réponses universelles aux besoins de la population. Pour y parvenir, il est urgent de ne plus faire reposer le financement de la protection sociale principalement sur les ménages, mais bien sur toutes les richesses de notre pays.

A ce titre, les Présidents des CPAM d'Occitanie observe le changement de doctrine de l'Etat depuis l'été 2017 dans ses relations financières avec la Sécurité Sociale puisqu'il ne compense plus toutes les exonérations de cotisations sociales (ou charges), qu'il accorde aux entreprises et qu'il prévoit pourtant le contraire dans la LFSS ce qu'ils estiment très inquiétant au regard de la situation économique liée à la crise sanitaire et des exonérations promises par l'Etat aux entreprises. [...]

Ils observent que le PLFSS engage la création d'une 5<sup>ème</sup> branche dédiée à la perte d'autonomie [...] sachant qu'aucun financement nouveau n'est dégagé et qu'il s'agit d'un transfert de ressources provenant pour l'essentiel de la branche maladie. Ce financement repose à 90% sur la CSG confirmant ainsi la logique d'étatisation de cette 5<sup>ème</sup> **branche** [...] dont la gouvernance ne repose en rien sur la démocratie sociale qui fonde la gestion de la Sécurité sociale. Cette 5<sup>ème</sup> branche consistera à séparer ce qui relève de la santé et ce qui relèvera du handicap, alors que ceux-ci sont inséparables. Pour les Présidents des CPAM d'Occitanie, le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le cadre de la Sécurité sociale avec un financement par la cotisation sociale [...]

## **Les retraités ne doivent pas être les dindons de la crise**

D'après Evelyne Forcioli (SNUipp)

Les retraités sont aujourd'hui montrés du doigt : privilégiés parce que les pensions n'ont pas souffert de la crise du coronavirus, égoïstes parce qu'elles et ils auraient des revenus supérieurs à la moyenne des actifs ». Cette campagne prépare une nouvelle offensive. D'ailleurs les sénateurs LR piaffent d'impatience : ils viennent de voter un amendement réclamant le recul de l'âge de départ à 63 ans et une durée de cotisation de 43 annuités !

Les fonctionnaires ont déjà payé très cher l'austérité : depuis 1990, l'âge moyen de leur départ à la retraite a reculé de 4 ans et 3 mois ! La pension brute moyenne dans la Fonction publique d'état civile a diminué de 3% en euro constant en 2018. Ces 12 dernières années, les prix ont augmenté de 13% et les pensions nettes seulement de 8,60%. Les retraités payent un lourd tribut à l'épidémie : décès, isolement à domicile ou en EHPAD. Les établissements privés, très chers, sortent de terre partout alors que les investissements publics sont à l'arrêt.

Le Projet de Loi Financement de la Sécurité Sociale 2021 va revenir devant les députés en deuxième lecture. Il veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public - 4800 lits d'hôpitaux supprimés - alors que le reconfinement des populations est en partie dicté par le manque de places en réanimation. Il prévoit par exemple aussi un forfait de 18 euros pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Il consacre une nouvelle étape d'ouverture de la santé à un vaste marché.

Le SNUipp et la FSU revendiquent la création d'un grand service public de l'autonomie et la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la branche maladie de la sécurité sociale.

Avec la 5<sup>ème</sup> branche autonomie imaginée par le gouvernement, la perte d'autonomie est présentée comme un problème de « vieux » payée par les « vieux », alors que consécutive à un accident, à la maladie, à un handicap, elle concerne tous les âges. Renvoyée à la loi grand âge pour 2021, elle n'affiche pas d'objectifs sanitaires. Elle ne serait pas alimentée par les cotisations sociales mais par une réaffectation entre branches et l'ouverture au privé avec l'entrée des groupes d'assurances.

La Sécurité Sociale est donc sérieusement attaquée dans ses fondements dont celui de la solidarité nationale chère à Ambroise Croizat ! Favoriser le marché : voilà toute la philosophie du rapport Vachey qui inspire les choix gouvernementaux.

La voie syndicale reste plus que jamais nécessaire pour porter les enjeux de société. Dans ce contexte il est indispensable de renforcer notre travail commun au sein de nos syndicats et de notre fédération mais aussi et surtout de se syndiquer pour être plus forts ensemble.



***Nous vous souhaitons à tous et à toutes,  
de bonnes fêtes de fin d'année***